

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.

États financiers

31 mars 2025



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation CHUDUMONT Foundation Inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation CHUDUMONT Foundation Inc. (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Cependant, comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation CHUDUMONT Foundation Inc. tire la plupart de ses revenus du public sous la forme de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation CHUDUMONT Foundation Inc. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, de l'actif à court terme au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, et des actifs nets aux 1er avril et 31 mars 2025 et 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.



Bourque Richard Boutot P.C. Inc.
Comptables professionnels agréés

Dieppe (Nouveau-Brunswick)
Le 18 juin 2025

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
 - nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
 - nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
 - nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
-

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.
Résultats
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Produits		
Activités spécifiques	2 334 724 \$	3 086 669 \$
Autres dons	625 108	1 870 036
Revenus de placements	691 630	577 377
	3 651 462	5 534 082
Charges		
Dotation à l'amortissement d'immobilisations corporelles	19 245	10 360
Déboursés	38 185	33 736
Déplacements et représentation	9 319	15 310
Fournitures de bureau et papeterie	11 264	11 053
Frais administratifs	282 489	246 480
Mauvaises créances	5 000	-
Publicité et promotion	270 102	167 014
Salaires et avantages sociaux	796 466	545 222
	1 432 070	1 029 175
Excédent des produits sur les charges avant contributions	2 219 392	4 504 907
Contribution		
Réseau de santé Vitalité - Zone Beauséjour	(958 361)	(531 656)
Institut atlantique de recherche sur le cancer Inc.	(158 753)	(183 633)
	(1 117 114)	(715 289)
Excédent des produits sur les charges	1 102 278 \$	3 789 618 \$

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.
Évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2025

	Investi en immobilisations	Affecté à des fins spécifiques d'origine interne	Affecté à des fins spécifiques d'origine externe	Fonds de dotation	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début de l'exercice	84 923 \$	9 480 542 \$	1 705 313 \$	1 227 346 \$	175 225 \$	12 673 349 \$	8 874 303 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	1 102 278	1 102 278	3 789 618
Affectations nettes d'origine interne	-	866 967	-	-	(866 967)	-	-
Affectations nettes d'origine externe	-	-	(96 536)	-	96 536	-	-
Affectations nettes aux fonds de dotation	-	-	-	(13 800)	-	(13 800)	(50 000)
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	(19 245)	-	-	-	19 245	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	22 051	-	-	-	(22 051)	-	-
Revenus de placements	-	-	-	65 119	-	65 119	59 428
Solde à la fin de l'exercice	87 729 \$	10 347 509 \$	1 608 777 \$	1 278 665 \$	504 266 \$	13 826 946 \$	12 673 349 \$

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.
Bilan
31 mars 2025

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	4 205 828 \$	2 191 356 \$
Débiteurs (note 3)	169 380	147 742
Frais payés d'avance	16 511	16 511
Portion à court terme des placements (note 4)	5 692 295	6 254 608
	10 084 014	8 610 217
Placements (note 4)	4 160 712	4 626 438
Immobilisations corporelles (note 5)	87 729	84 923
	14 332 455 \$	13 321 578 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	505 509 \$	648 229 \$
Actif net		
Investis en immobilisations	87 729	84 923
Affecté à des fins spécifiques d'origine interne (note 8)	10 347 509	9 480 542
Affecté à des fins spécifiques d'origine externe	1 608 777	1 705 313
Fonds de dotation (note 7)	1 278 665	1 227 346
Non affecté	504 266	175 225
	13 826 946	12 673 349
	14 332 455 \$	13 321 578 \$
Éventualités (note 9)		

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.**Flux de trésorerie****Exercice terminé le 31 mars 2025**

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 102 278 \$	3 789 618 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	19 245	10 360
	1 121 523	3 799 978
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(21 638)	(16 683)
Frais payés d'avance	-	(2 097)
Créditeurs et frais courus	(142 720)	453 442
	957 165	4 234 640
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	1 028 039	(4 863 860)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 051)	(87 075)
	1 005 988	(4 950 935)
Activité de financement		
Variation nette des fonds de dotation	51 319	9 428
Augmentation (diminution) de l'encaisse	2 014 472	(706 867)
Encaisse au début de l'exercice	2 191 356	2 898 223
Encaisse à la fin de l'exercice	4 205 828 \$	2 191 356 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	4 205 828 \$	2 191 356 \$

1. Statut constitutif et nature des activités

La Fondation CHUDUMONT Foundation Inc. ("La Fondation") est constituée comme organisme sans but lucratif qui a pour but de :

Recevoir et maintenir un fond ou plusieurs fonds et affecter la totalité ou une partie de son capital ou des revenus y en découlant de temps en temps au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L. Dumont dans la mesure ou la Régie régionale de la sante A est un donataire reconnu selon la définition du paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), avec toutes ses modifications afin de soutenir la recherche medicale, l' enseignement, les soins et le bien-être des patients au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L. Dumont.

Recevoir et maintenir un fond ou plusieurs fonds et affecter la totalité ou une partie de son capital ou des revenus y en découlant de temps en temps à tout autre donataire reconnu selon la définition du paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), avec toutes ses modifications afin de soutenir toutes initiatives de recherche médicale, d'enseignement et d'amélioration des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'actif net affecté à des fins spécifiques d'origine externe représente les produits reçus pour des fins précises.

L'actif net affecté à des fins spécifiques d'origine interne représente les produits que le conseil d'administration de la Fondation a alloués à des fins précises.

Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Services reçus à titre bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Équipements	Dégressif	20% à 55%
Améliorations des lieux	Linéaire	5 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

Un passif financier émis par la Fondation dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

3. Débiteurs

	2025	2024
Comptes clients	19 110 \$	15 410 \$
Intérêts courus à recevoir	88 242	102 035
Taxes de vente à recevoir	62 028	30 297
	169 380 \$	147 742 \$

4. Placements

	2025	2024
Encaisse	26 560 \$	14 635 \$
Titres à revenu fixe; 1.50% à 7.30%, échéant de mars 2026 à décembre 2053, évalués à la juste valeur	8 131 953	9 667 733
Actions de sociétés cotées en bourse évaluées à la juste valeur	1 694 494	1 198 678
	9 853 007	10 881 046
Portion à court terme des placements	5 692 295	6 254 608
	4 160 712 \$	4 626 438 \$

5. Immobilisations corporelles

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	168 184 \$	80 455 \$	87 729 \$	84 868 \$
Améliorations des lieux	4 114	4 114	-	55
	172 298 \$	84 569 \$	87 729 \$	84 923 \$

Au cours de l'exercice, la Fondation a acquis des équipements pour 22 051\$.

6. Crédoeurs et frais courus

	2025	2024
Créditeurs	422 822 \$	567 377 \$
Frais courus	9 400	9 400
Salaires à payer	22 276	27 402
Vacances à payer	51 011	44 050
	505 509 \$	648 229 \$

7. Fonds de dotation

	2025	2024
Dotation - Mission universitaire	253 273 \$	200 388 \$
Dotation - D. Holt	1 025 392	1 026 958
	1 278 665 \$	1 227 346 \$

8. Affecté à des fins spécifiques d'origine interne

La Fondation s'est engagée à verser des contributions totalisant 9 347 509\$ au Réseau de santé Vitalité Zone 1B. Le solde de 9 347 509\$ n'est pas payable au complet au cours de la prochaine année, mais versé à mesure que les projets se concrétisent ou que l'Hôpital en fait la demande.

De plus, la Fondation a affecté une somme de 1 000 000\$ pour des fins spécifiques non désignés en date du 31 mars 2025.

9. Éventualités

L'organisme ne reconnaît pas de provisions pour les jours de maladie accumulés puisque l'utilisation de ces bénéfices par les employés ne peut pas être estimée. La valeur monétaire des jours de maladie accumulés par les employés s'élève à 106 505\$ au 31 mars 2025 (2024 - 95 790\$). Les conséquences financières seront reflétées aux livres lors de l'utilisation de ces bénéfices par les employés.

10. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fondation est exposée au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux débiteurs et aux effets à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est principalement exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.